



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- procurations : 6  
- absent excusé : 1  
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 7 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> décembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN,

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BAUMLIN (POUVOIR A M. ROUX), MME GUEDES (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME CABERO (POUVOIR A MME CELERIER), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT),

**Etait absente excusée** : MME FERRE

M PUGET est élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2022/134

**Objet : Adhésion au groupement de commande pour la collecte des déchets alimentaires dans le cadre d'un marché proposé par Toulouse Métropole**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Toulouse Métropole propose de mutualiser une prestation de collecte et de traitement des déchets de la restauration collective communale et d'accompagner les communes pour la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, mais aussi pour doter les entités d'un outil commun, Toulouse métropole propose ce partenariat dont l'objectif est de collecter les déchets alimentaires issus de la restauration collective en complémentarité des actions déjà engagées de traitement des déchets alimentaires sur le territoire.

Ce partenariat sera formalisé par l'adhésion au groupement de commande et la signature d'une convention portant création de groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Une fois que la commune aura adhéré au groupement, elle exécutera son propre marché de façon autonome. La durée du marché est fixée à 3 ans.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13 DEC. 2022

ID : 031-213105612-20221213-D2022\_134-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commande et d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'adhésion au groupement de commande et d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.

*Pour copie conforme,*

- Transmis le 13 DEC. 2022

- Affiché le 13 DEC. 2022



Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ